N° 18 12 07

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

13 décembre 2018

Date du Conseil Municipal

19 DECEMBRE 2018

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 21

Votants ----- 30

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, CAZIN, BELLIOT, CARNAC, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI.

A l'exception de : Madame JARDIN, Madame HUCHET et Monsieur DUBOIS.
Madame DESSAUVAGES a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame FRAUX a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame PRUKOP a donné pouvoir à Monsieur CHESNEAU.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN » – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Par délibération n°15.09.12 en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation d'engagement/crédits de paiement pour le lotissement Les Jardins de l'Estran.

Pour tenir compte du rythme de facturation, il convient d'actualiser les crédits de paiement de la façon suivante :

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2018)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Lotissement les Jardins de l'Estran	1 850 000,00		1 850 000,00	1 693 291,88	131 708,12	25 000,00	
dépenses	1 850 000,00		1 850 000,00	1 693 291,88	131 708,12	25 000,00	

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-3,
⇨Vu la délibération n°15.09.12 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015,
⇨Vu l'avis de la Commission finances en date du 12 décembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 1 abstention (Monsieur CORNETI),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2018 et 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.